

LA VIE ECONOMIQUE

- [Un gain supplémentaire de 500 millions d'euros ce mois-ci pour les salariés du privé](#)
- [Edouard Philippe au Vietnam : près de 10 milliards d'euros de contrats pour la France](#)
- [Comment les constructeurs automobiles pourraient "renforcer la prime à la conversion"](#)
- [La part du diesel continue à baisser en France, à 36 % en octobre](#)
- [Brexit : Londres vise un accord avec l'UE d'ici au 21 novembre](#)
- [Les sans-papiers, sous-traitants des coursiers](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Prescription, arrêts de travail, financement : le budget de la Sécu voté à l'Assemblée, ce sur quoi le Sénat va débattre](#)
- [Trouver 3,8 milliards d'euros d'économies en un an ? Nicolas Revel détaille son plan aux sénateurs](#)
- [Un député veut taxer les chèques-vacances et les bons de Noël des CE](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Airbus A380 : Emirates choisit les moteurs Rolls Royce et n'annule pas sa commande salvatrice](#)
- [La Belgique renonce aux Rafale, mais achète des blindés à la France](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Brexit : la plateforme de trading XTX Markets choisit Paris](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● **Un gain supplémentaire de 500 millions d'euros ce mois-ci pour les salariés du privé**
Pour l'OFCE (observatoire français des conjonctures économiques), les Français ont eu une paie plus élevée au mois d'octobre. La raison : la suppression de la cotisation salariale d'assurance-chômage (0,95 % en plus). Trois exemples : un salarié gagnant le SMIC aura une hausse de 15 euros sur son salaire net ; un salarié gagnant 2 000 euros brut mensuel 19 euros de salaire net ; un cadre gagnant 4 000 euros brut 36 euros de salaire net. **Mathieu Plane**, économiste à l'OFCE : « [Si l'on prend la masse salariale brute du secteur privé,] sur une année pleine, cela représente environ 6,2 milliards d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire pour les salariés, soit un peu plus de 500 millions d'euros par mois ». Si l'on ajoute à cela la baisse d'un tiers de la taxe d'habitation pour 80 % des Français, le pouvoir d'achat devrait progresser au quatrième trimestre 2018 de 1,7 %. Pour leur part, **les retraités** manifestent une certaine « *grogne* ». En effet, s'ils connaissent une hausse de la CSG, ils ne bénéficieront pas des baisses de cotisations. Et, en 2019, les pensions, désormais désindexées de l'inflation, seront revalorisées de 0,3 % (pour une inflation, hors tabac, prévue à 1,6 %). D'où une perte de pouvoir d'achat. Quant aux **fonctionnaires**, ils n'auront pas le même « *coup de pouce* » que les salariés du privé. Pour eux, l'augmentation de la CSG sera compensée par une prime qui ne sera pas revalorisée par la suite. En ce qui concerne **le secteur privé**, l'Insee a indiqué que les rémunérations sont en hausse (1,7 % en 2017, 2 % en moyenne en 2018). Enfin, une étude de l'IPP (institut des politiques publiques) explique, de son côté, que ceux qui profiteront le plus des réformes du gouvernement sont les ménages faisant partie des 0,4 % les plus aisés des Français. Motif : la suppression de l'impôt sur la fortune en 2018.

<https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0600053455424-un-gain-supplementaire-de-500-millions-deuros-ce-mois-ci-pour-les-salaries-du-prive-2217559.php>

→ IPP. Budget 2019 : Impact sur les ménages. Conférence « évaluation du budget 2019 ». 11/10/2018 (77 pages) :

<https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2018/10/ipp-menages-budget2019.pdf>

(Sources : www.lesechos.fr du 29/10/2018, Guillaume de Calignon, www.ipp.eu du 11/10/2018, Mahdi Ben Jelloul, Antoine Bozio, Thomas Douenne, Brice Fabre, Claire Leroy)

● **Edouard Philippe au Vietnam : près de 10 milliards d'euros de contrats pour la France**

Le 02/11/18, le premier ministre, **Edouard Philippe**, est arrivé au Vietnam pour une visite officielle. Il a présidé à la signature de plusieurs contrats avec le Vietnam, pour « *plus de 10 milliards d'euros d'investissements* ». Parmi ces commandes, 50 Airbus moyens-courriers auprès de VietJet, représentant 5,7 milliards d'euros. M. Philippe a déclaré qu'il entendait faire de la France le « *partenaire de référence* » européen du Vietnam, jugeant déjà en mars dernier que les liens économiques avec ce pays étaient encore « *insuffisants* ». La France est aujourd'hui le troisième partenaire économique européen du Vietnam, avec un peu moins de 0,7 % des échanges, derrière l'Allemagne (1,8 %) et l'Italie. D'autre part, en 2017, d'après les statistiques officielles du gouvernement français, la balance commerciale est très déficitaire : 5,1 milliards d'euros d'importations du Vietnam pour 1,6 milliard d'exportations françaises (surtout dans l'aéronautique). **M. Macron** : « *Nous devons être beaucoup plus présents au Vietnam* ». Le moment semble opportun. D'une part parce que les Etats-Unis ne font plus partie du traité commercial transpacifique TPP. D'autre part parce que le Vietnam est en train de négocier un accord de libre-échange avec l'Union européenne. **M. Philippe** : « *Le Vietnam a besoin de partenaires fiables et d'un environnement stable. Il se trouve que nous sommes à un moment où les partenaires fiables ne sont pas si nombreux et où certains peuvent remettre en cause les fondements du multilatéralisme* ».

[https://www.nouvelobs.com/monde/20181102.OBS4849/edouard-philippe-au-vietnam-pres-de-10-millions-d-euros-de-contrats-pour-la-france.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20181103](https://www.nouvelobs.com/monde/20181102.OBS4849/edouard-philippe-au-vietnam-pres-de-10-millions-d-euros-de-contrats-pour-la-france.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20181103)

(Source : www.nouvelobs.com du 02/11/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Comment les constructeurs automobiles pourraient "renforcer la prime à la conversion"

Le 29/10/18, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, a reçu des représentants de constructeurs automobiles français à Bercy. Il ressort de cette réunion que les constructeurs sont « *prêts à l'idée de renforcer la prime à la conversion en ajoutant une prime supplémentaire qui serait versée par les constructeurs, notamment pour les achats de véhicules électriques et hybrides rechargeables* ». M. Le Maire a précisé son souhait d'inclure également « *les véhicules faiblement émetteurs, même s'ils ne sont pas hybrides rechargeables ou électriques* ». Une décision sera prise d'ici la fin novembre.

<https://www.usinenouvelle.com/article/comment-les-constructeurs-automobiles-pourraient-renforcer-la-prime-a-la-conversion.N762509>

(Source : www.usinenouvelle.com du 29/10/2018, Julie Thoin-Bousquié)

● La part du diesel continue à baisser en France, à 36 % en octobre

Le 02/11/18, le **CCFA** (comité des constructeurs français) a publié des statistiques qui montrent qu'en septembre et octobre, la part du diesel dans l'Hexagone est tombée à 36 % (contre 40 % les mois précédents). Pour rappel, en 2012, le diesel représentait les trois-quarts du parc automobile français. Le classement établi par le CCFA par type d'énergie pour les dix premiers mois de l'année : **01)-** Essence, à 54,4 % des voitures particulières neuves (+ 7 points sur un an) ; **02)-** Diesel, à 39,5 % (- 8,1 points) ; **03)-** Hybrides, à 4,7 % (+ 1 point) ; **04)-** Electriques, à 1,3 % (+ 0,1 point). Les statistiques publiées en octobre par l'**Insee** confirment cette tendance. L'Institut indique que, pour la première fois depuis 1990, la part du diesel a baissé en 2017. L'explication en est qu'un revirement a eu lieu dans les politiques vis-à-vis de l'automobile depuis 2014. En effet, alors qu'avant les Français étaient incités à acheter des véhicules fonctionnant au diesel « *afin de diminuer l'empreinte carbone* », le constat a finalement été fait que le diesel dégageait en fait « *davantage de gaz nocifs pour la santé* ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/auto-chute-spectaculaire-des-ventes-de-diesel-en-octobre_623668#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20181102](https://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/auto-chute-spectaculaire-des-ventes-de-diesel-en-octobre_623668#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20181102)

(Source : www.challenges.fr du 02/11/2018, avec AFP)

● Brexit : Londres vise un accord avec l'UE d'ici au 21 novembre

Dominic Raab, ministre britannique chargé du Brexit, a été invité à une rencontre avec la commission parlementaire européenne chargée du Brexit. Il leur a répondu par une lettre dans laquelle il déclare : « *Je serai heureux d'être auditionné par la commission lorsqu'un accord sera finalisé, et je pense que la date du 21 novembre pourrait convenir. [...] La fin (des négociations) est maintenant en vue, nous pouvons nous frayer un chemin à travers les obstacles qui subsistent* ». **Jeremy Hunt**, ministre britannique des Affaires étrangères, est allé dans le même sens : « *Il est tout à fait possible que nous ayons fait assez de progrès d'ici là* ». Quant à **Theresa May**, premier ministre britannique, elle s'est contentée de dire qu'elle espérait qu'un accord serait conclu « *aussi vite que possible* ». **Simon Coveney**, ministre irlandais des Affaires étrangères : « *Si un accord doit intervenir pendant le mois de novembre, les équipes de négociation doivent trouver une solution la semaine prochaine, ou pas loin* ». **Jean-Yves le Drian**, ministre des Affaires étrangères français : « *[Le gouvernement français veut avoir] des garanties du Royaume-Uni [sur la question de la frontière irlandaise]* ». Selon **une source européenne**, non nommée dans l'article, qui s'est confiée à l'AFP : « *Les discussions techniques qui ont repris n'ont mené nulle part jusqu'à présent* ».

[https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/brexit-londres-vise-un-accord-avec-l-ue-d-ici-au-21-novembre-796060.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20181102](https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/brexit-londres-vise-un-accord-avec-l-ue-d-ici-au-21-novembre-796060.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20181102)

(Source : www.latribune.fr du 02/11/2018, avec agences)

[Retour au sommaire](#)

● Les sans-papiers, sous-traitants des coursiers

Une pratique illégale s'est répandue dans le monde des plateformes de services. Ainsi, des livreurs d'Uber Eats ou de Deliverro (entre autres) sous-louent leur compte à des sans-papiers. Il s'agit de gens non déclarés et sous-payés. C'est d'une nouvelle forme de travail

au noir qui existe désormais dans les grandes villes françaises, comme Nantes ou Paris, explique l'Express. Car travailler avec une plateforme nécessite le statut d'auto-entrepreneur et, bien sûr, des papiers en règle. Des auto-entrepreneurs ont donc développé une arnaque qui consiste à sous-louer les identifiants à leurs comptes à des sans-papiers. Ces derniers effectuent alors le travail à leur place. Sont parfois prélevés, en contrepartie, jusqu'à 50 % des gains obtenus. **Un sans-papiers** : « *La logique est qu'un exploité exploite un encore plus faible* ». **Jérôme Pimot**, du Clap (collectif des livreurs autonomes de Paris) : « *Le phénomène est visible, mais pas quantifiable, car tous ont l'interdiction - tacite - de parler* ». Pour lui, une véritable « *mafia* » s'est créée autour de ce phénomène. Comment se font les rencontres : par le bouche à oreille ou sur Internet, par exemple par l'intermédiaire de petites annonces sur Facebook. **L'Express** : « *Les propositions y sont explicites : "Cherche compte Uber Eats"; "Loue compte Deliveroo à 30 % à une personne sérieuse"* ». Comment ces sous-loueurs procèdent-ils ? Ils s'immatriculent au registre du commerce comme auto-entrepreneurs puis ouvrent un compte sur différentes plateformes. C'est ainsi qu'ils parviennent à faire travailler pour eux, en toute illégalité, plusieurs livreurs en même temps. **La réaction des plateformes. Un porte-parole de Deliveroo** : « *Deliveroo applique une tolérance zéro à l'égard du travail illégal* ». **Uber Eats** explique que chaque coursier s'engage à suivre ses conditions générales d'utilisation : « *Nos règles stipulent que vous vous engagez à garder votre identifiant de prestataire en toute confidentialité et à ne pas le partager avec un tiers* ». Mais dans la réalité, ces plateformes n'ont pas les moyens de vérifier qui effectue véritablement la livraison. C'est pourquoi **Uber** envisagerait un système de reconnaissance faciale, qui « *obligerait les livreurs à se prendre en photo pour se connecter. Une photo automatiquement comparée à celle de leur inscription* ». D'un point de vue juridique, les plateformes ne sont pas responsables. **Julien Boeldieu**, secrétaire national de la CGT-TEFP, premier syndicat des agents de l'inspection du travail : « *Elles tentent d'échapper au droit du travail. [...] Certes, elles n'emploient pas directement ces sans-papiers, mais comme elles sont à l'origine de ce système, elles ont au moins une responsabilité sociale et morale* ». Par contre, les auto-entrepreneurs incriminés peuvent être poursuivis pour « *travail dissimulé de personnes en état de vulnérabilité* ». **Les peines encourues** : jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. **M. Boeldieu** : « *C'est la face cachée de la start-up nation glorifiée par le gouvernement. Quand tout le monde peut devenir son propre patron, on sort du salariat et des protections qu'il apporte* ». https://www.lexpress.fr/actualite/societe/deliveroo-uber-eats-stuart-les-sans-papiers-nouveaux-sous-traitants-des-coursiers_2040113.html
(Source : www.lexpress.fr du 25/10/2018, Anna Benjamin)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Prescription, arrêts de travail, financement : le budget de la Sécu voté à l'Assemblée, ce sur quoi le Sénat va débattre

Le 25/10/18, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture l'ensemble du PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale). Le vote : 335 voix pour, 190 contre. Désormais, le texte a été transmis au Sénat qui va l'examiner via la commission des Affaires sociales à partir du 07/11/18. Les mesures sur lesquelles les sénateurs devront se prononcer : **01)**- La prescription aux pharmaciens. Les députés ont finalement refusé une expérimentation qui devait avoir lieu sur trois ans, expérimentation qui devait permettre aux pharmaciens de donner aux patients certains médicaments à prescription médicale obligatoire. **02)**- La réorientation vers la ville des patients légers (au lieu des urgences). Les députés ont décidé que le forfait de réorientation pour les services d'urgences qui renvoient leurs patients légers vers la médecine de ville (de 20 à 60 euros par patient) serait expérimenté sur trois ans. La proposition initiale était une mise en œuvre immédiate. **03)**- Les assistants médicaux, CPTS. Les députés ont voté à l'unanimité l'accélération du déploiement de 4 000 assistants médicaux et des CPTS (communautés professionnelles de santé). A l'instigation d'**Agnès Buzyn**, ministre de la Santé, des négociations vont avoir lieu « *dans le mois suivant la promulgation de la loi* ». La Cnam (caisse nationale d'Assurance maladie) et les médecins ont trois mois pour finaliser la négociation. **04)**- Les arrêts de

travail. Deux mesures ont été votées par les députés. La première : Faciliter le recours aux mi-temps thérapeutiques ; la seconde : l'obligation de dématérialiser les avis d'arrêt de travail. **05)**- Le financement de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et du Centre national de gestion (CNG). Un amendement du gouvernement revoit le financement de l'EHESP et du CNG. **Agnès Buzyn** : « *Cet amendement tend avant tout à instaurer une mesure de simplification administrative pour les établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, qui emploient des personnels relevant de la fonction publique hospitalière* ». L'objectif : la suppression, au 01/01/2020, des contributions que versent directement ces établissements à l'EHESP et au CNG.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/10/30/prescription-arrets-de-travail-financement-le-budget-de-la-secu-vote-lassemblee-ce-sur-quoi-le-senat-va-debattre-862352?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20181030&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20181030&utm_medium=newsletter

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 30/10/2018, Anne Bayle-Iniguez)

● **Trouver 3,8 milliards d'euros d'économies en un an ? Nicolas Revel détaille son plan aux sénateurs**

Le 31/10/18, **Nicolas Revel**, directeur général de la Cnam (caisse nationale d'Assurance maladie) a été auditionné par la commission des Affaires sociales du Sénat. M. Revel a rappelé que, si la Sécurité sociale va présenter en 2019, pour la première fois depuis 18 ans, un budget à l'équilibre (700 millions d'euros d'excédent sont attendus), il faudra que les acteurs sanitaires fassent un effort de 3,8 milliards d'euros d'économies. Pour lui, le ralentissement de l'activité hospitalière est une dynamique à entretenir. **Les leviers sur lesquels M. Revel entend s'appuyer** : pour les établissements, l'action sur les tarifs, les prescriptions, les transports et les achats mais également « *une action sur les volumes de séjours* ». Il faut en effet, selon M. Revel, « *avancer plus rapidement dans la voie du virage ambulatoire* ». Avant de préciser qu'il considérerait le ralentissement de l'activité hospitalière, qui existe depuis 2017, comme un bon signe. Certes, il y a là une « *tension sur les ressources des établissements* » mais, à moyen terme, M. Revel y voit un élément « *cohérent avec la stratégie de réduction des passages aux urgences évitables, des hospitalisations ou réhospitalisations inutiles* ». Il a aussi avancé l'objectif de « *pouvoir mieux prendre en charge à domicile des patients chroniques* ». Enfin, M. Revel a déclaré sa volonté de développer le principe de dotations à la qualité. C'est là un volet important du plan « *Ma santé 2022* » du gouvernement. C'est pourquoi la CNAM travaille, de concert avec les CNP (conseils nationaux professionnels de spécialités), sur deux nouveaux guides de bonnes pratiques pour la prise en charge de l'épilepsie et de la BPCO.

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/10/31/trouver-38-milliards-deuros-deconomies-en-un-an-nicolas-revel-detaille-son-plan-aux-senateurs-862374?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20181031&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20181031&utm_medium=newsletter

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 31/01/2018, Martin Dumas Primbault)

[Retour au sommaire](#)

● **Un député veut taxer les chèques-vacances et les bons de Noël des CE**

Le 31/10/18, un amendement déposé au projet de budget de la Sécurité sociale 2019, par le député UDI **Paul Christophe**, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. L'objet de cet amendement : soumettre à l'impôt et aux charges sociales les aides aux vacances, aux activités culturelles, aux activités sportives, ainsi que les bons d'achat pour les cadeaux de Noël ou la rentrée scolaire, apportés par les CE (comités d'entreprise) aux salariés. L'amendement veut aussi étendre cette mesure aux prestations versées par les petites entreprises qui n'ont pas de CE. Cette mesure ne serait appliquée qu'au-delà d'une certaine franchise (331 euros par an et par salarié, ou 662 euros si le salarié a au moins un enfant). Réaction indignée de plusieurs syndicats et organisations professionnelles. **La CFDT** : « *[Cette réforme va] limiter à une portion congrue les avantages octroyés aux salariés par leur comité d'entreprise. [...] Certaines familles ne pourront pas partir en*

vacances ». **La CGT** : « [C'est une] attaque sans précédent contre le droit aux vacances, l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous ». **L'Unat** (union nationale des associations de plein air) : « Les salariés les plus modestes seront particulièrement impactés. L'accès aux colonies de vacances et aux séjours linguistiques pour leurs enfants seront également mis à mal. [L'Unat est] ouverte à une évolution législative sur ce sujet mais pas par voie d'amendement et sans étude d'impact préalable ». L'organisation **Les Entreprises du voyage** : « Cette mesure va avoir pour effet secondaire la suppression de milliers d'emplois dans le secteur du tourisme ». Du côté des politiques, **Hervé Morin**, président centriste de la région Normandie, a réagi : « On ne peut pas d'un côté dire : 'On crée un mécanisme avec des avantages sociaux qui sont accordés à travers les comités d'entreprise', et de l'autre dire : 'On va taxer le mécanisme' créé par la loi. [...] Tout ça n'a pas de sens, il n'y a pas de cohérence ». **Paul Christophe**, à l'AFP, a voulu « rassurer » les professionnels concernés, expliquant que l'amendement serait amené à évoluer, notamment à l'occasion de son passage au Sénat, puis de son examen en seconde lecture à l'Assemblée nationale. La franchise, en particulier, « doit évoluer ». Une concertation sur le sujet aura lieu avec **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics. **M. Christophe** : « Plutôt qu'une régression, l'idée est bien d'obtenir une avancée sociale, en sécurisant juridiquement le dispositif ».

[https://www.nouvelobs.com/societe/social/20181102.OBS4835/un-depute-veut-taxer-les-cheques-vacances-et-les-bons-de-noel-des-ce.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20181103](https://www.nouvelobs.com/societe/social/20181102.OBS4835/un-depute-veut-taxer-les-cheques-vacances-et-les-bons-de-noel-des-ce.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20181103)

(Source : www.nouvelobs.com du 03/11/2018, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Airbus A380 : Emirates choisit les moteurs Rolls Royce et n'annule pas sa commande salvatrice

La commande qui a été signée début 2018 par Emirates sera finalement honorée. Pour rappel, Emirates avait dépassé, début octobre, la date butoir pour le choix des moteurs. Ce qui avait jeté un doute. Doute levé, donc. La commande : 36 A380, dont 20 fermes. Cette commande était cruciale pour Airbus qui, en cas de désistement, aurait dû stopper son programme Super-Jumbo.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/airbus-a380-emirates-choisit-les-moteurs-rolls-royce-et-n-annule-pas-sa-commande-salvatrice-796079.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20181102](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/airbus-a380-emirates-choisit-les-moteurs-rolls-royce-et-n-annule-pas-sa-commande-salvatrice-796079.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20181102)

(Source : www.latribune.fr du 02/11/2018, Fabrice Gliszczynski)

● La Belgique renonce aux Rafale, mais achète des blindés à la France

La Belgique n'a pas retenu les Rafales de Dassault pour son aviation. Mais elle a choisi d'acheter 442 véhicules blindés à la France auprès d'un consortium français composé de Nexter, Thales et Arqus. Montant du contrat : 1,5 milliard d'euros.

<https://www.usinenouvelle.com/article/la-belgique-renonce-aux-rafale-mais-achete-des-blindes-a-la-france.N761104>

(Source : www.usinenouvelle.com du 26/10/2018)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Brexit : la plateforme de trading XTX Markets choisit Paris

Le 29/10/18, le market-maker britannique **XTX Markets** a déclaré qu'il avait choisi Paris « comme hub européen post-Brexit ». A cet effet, il a déposé une demande d'agrément auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, le superviseur, adossé à la Banque de France). XTX Markets compte aussi ouvrir un bureau à Paris. **Zar Amrolia**, co-directeur général de XTX Markets : « En tant que fournisseur de liquidité de premier plan pour toutes les classes d'actifs à l'échelle mondiale, il était important de choisir un lieu doté d'un environnement réglementaire solide au sein duquel opérer. Les régulateurs français se sont montrés très réceptifs à l'installation d'un leader du marché, tel que XTX en France, et nous sommes impatients de travailler avec eux pour apporter encore plus de transparence et d'efficacité aux marchés européens ». Le siège social, lui, restera situé à Londres. On notera aussi que le courtier **TP ICAP**, autre intermédiaire financier de renom, a annoncé, en août

2018, avoir lui aussi choisi Paris comme futur centre de ses activités dans l'Union européenne. La chose se fera après le 29/03/19.

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/brexit-la-plateforme-de-trading-xtx-markets-choisit-paris-795757.html>

(Source : www.latribune.fr du 30/10/2018, Delphine Cuny)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Didier Malric
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr